



Arrêté fédéral portant approbation des Conventions de sécurité sociale entre la Suisse et la Serbie ainsi qu'entre la Suisse et le Monténégro

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 14 février 2018²,
arrête:

Art. 1

¹ La Convention de sécurité sociale du 11 octobre 2010 entre la Confédération suisse et la République de Serbie³ et la Convention de sécurité sociale du 7 octobre 2010 entre la Confédération Suisse et le Monténégro⁴ sont approuvées.

² Le Conseil fédéral est autorisé à les ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2018 1109

³ FF 2018 1127

⁴ FF 2018 1143

